



Trappes



« L'éducation
est l'arme la
plus puissante
qu'on puisse
utiliser pour
changer le
monde »

Nelson MANDELA
(1918-2013)

Militant pour l'égalité
Ancien président
de la République
d'Afrique du Sud



GUIDE DE LA
RENTRÉE
SCOLAIRE 2020


ACADÉMIE
DE VERSAILLES
Liberté
Égalité
Fraternité



ÉDITO

Madame, Monsieur,

La réussite scolaire, l'épanouissement et le bien-être des enfants est notre priorité absolue. Toute votre équipe municipale est mobilisée pour **faire de l'école, dans toutes ses dimensions, un lieu bienveillant où chacun trouvera sa place.**

C'est pourquoi nous avons souhaité, conformément à nos engagements, que de nombreuses réformes entrent en vigueur **dès la rentrée de septembre 2020 :**

- passage à la semaine de 4 jours
- rétablissement de l'étude surveillée ou accompagnée gratuite
- réduction des tarifs maximums de cantine et d'accueil en centre de loisirs, en particulier pour les classes moyennes
- amélioration de l'offre périscolaire, avec des activités innovantes proposées gratuitement le mercredi matin
- option végétarienne quotidienne à la cantine...

Avec un peu de bon sens et beaucoup d'énergie, nous avons rendu possibles ces évolutions attendues depuis tant d'années par les Trappistes.

Améliorer l'accueil des enfants, c'est aussi simplifier la vie des parents.

Nous avons souhaité en finir avec deux mesures qui compliquaient considérablement la vie des familles, et qui n'existaient qu'à Trappes : l'obligation d'inscrire son enfant aux activités ou à la cantine avant le 25 du mois, ainsi que celle de payer avant même que le service ne soit rendu.

Dorénavant vous pourrez, comme dans les villes voisines, **procéder aux réservations (ou à l'annulation d'une réservation) jusqu'à 2 jours avant la date souhaitée**, quel que soit le motif. Le mois suivant, vous paierez au prix juste les activités et repas dont votre enfant a réellement bénéficié le mois précédent.

Vous l'avez compris, **la rentrée 2020 est placée sous le signe du changement.** La Ville se modernise, s'adapte pour être à vos côtés et accompagner vos enfants dans leur réussite, en prenant en compte vos suggestions. Dans les prochains mois nous continuerons à vous écouter, pour améliorer sans cesse la qualité de nos services.

En cette période si particulière d'épidémie de COVID-19, soyez assurés de notre mobilisation sans faille pour faire respecter les consignes sanitaires décidées par les autorités nationales, afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Nous souhaitons aux enfants (et à leurs parents !) une très belle année scolaire !



Sandrine Grandgambe
Adjointe au Maire en charge
de la réussite scolaire
et de la vie culturelle



Ali Rabeh
Maire de Trappes
Vice-Président de
Saint-Quentin-en-Yvelines



Catherine Chabay
Conseillère municipale
en charge de la réussite
éducative

SOMMAIRE

La semaine type d'un enfant en maternelle	4
La semaine type d'un enfant en élémentaire	5
Autour de l'école : les différents accueils.....	6
Les nouvelles matinées ludo-éducatives	10
Inscriptions, réservations, paiements	12
Tarifs des prestations.....	14
Questions de santé.....	15
Vos contacts.....	16

LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN MATERNELLE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7h30 à 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 à 11h30	Classe	Activités péricolaires
11h30 à 13h15	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13h15 à 16h15	Classe	Accueil de loisirs
16h15 à 18h30	Pause goûter Accueil du soir	

-  Temps organisé par l'Éducation nationale
-  Temps facultatif organisé par la ville de Trappes, sur inscription, payant au quotient familial
-  Temps facultatif organisé par la ville de Trappes, sur inscription, à 1 euro symbolique par an seulement

LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN ÉLÉMENTAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7h30 à 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 à 11h30	Classe	Activités ludo-éducatives
11h30 à 13h15	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13h15 à 16h15	Classe	Accueil de loisirs (13h15 à 18h30)
16h15 à 17h45	Pause goûter Pause goûter Atelier au choix : Études Activités périscolaires ou Accueil de loisirs en attendant activité extérieure (jusqu'à 17h15 maximum)	
17h45 à 18h30	Accueil du soir	

- Temps organisé par l'Éducation nationale
- Temps facultatif organisé par la ville de Trappes, sur inscription, payant au quotient familial
- Temps facultatif organisé par la ville de Trappes, sur inscription, à 1 euro symbolique par an seulement

LES TEMPS SCOLAIRES

DE NOUVEAUX HORAIRES À L'ÉCOLE !

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 16h15

Accueil des enfants par les enseignants : de 8h20 à 8h30 et de 13h05 à 13h15

AUTOUR DE L'ÉCOLE : LES DIFFÉRENTS ACCUEILS

La Ville propose des accueils périscolaires et de loisirs accessibles à tous les enfants de 3 à 12 ans scolarisés à Trappes.

 NOUVEAU

Vous pouvez dorénavant réserver les activités de votre choix jusqu'à J-2 avant la date souhaitée (détails en page 12).

L'ACCUEIL DU MATIN

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE



➔ de 7h30 à 8h20 lundi, mardi, jeudi et vendredi

C'est un temps calme pour commencer la journée en douceur. Il est proposé aux enfants des activités récréatives libres et une collation.

Cet accueil est encadré par les ATSEM de l'école et/ou un animateur, dans un même espace sur le groupe scolaire ou à proximité.

PAUSE MÉRIDIDIENNE (RESTAURATION)

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE



→ de 11h30 à 13h15 lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les repas sont préparés par la cuisine centrale municipale « Les Marmitons » dans le respect des normes sanitaires, d'hygiène et d'équilibre alimentaire.

Une fois par semaine, un menu végétarien unique est proposé à tous les enfants, conformément aux dispositions de la loi Alimentation du 30 octobre 2018.

 **NOUVEAU**

À partir de la rentrée 2020, en maternelle comme en élémentaire, **il est possible, à la demande des parents, de réserver un menu végétarien tous les jours.**

À savoir : en cas de réservation hors délai, le menu végétarien est servi par défaut.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les menus sont élaborés avec l'appui d'une diététicienne.

La Ville organise régulièrement des animations culinaires et d'éducation au goût à destination des enfants.

APRÈS LA CLASSE

MATERNELLE



→ de 16h15 à 18h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les enfants sont accueillis le soir pour un temps récréatif ponctué par un goûter et des jeux.

Des cycles d'activités sont proposés sur inscription préalable. Ils mettront notamment l'accent, pour les grandes sections, **sur la découverte et le plaisir de la lecture.**

 **NOUVEAU**

Le départ des enfants inscrits au périscolaire est désormais possible à partir de 16h45 en continu, et non plus comme auparavant sur une plage horaire limitée à 15 minutes. Si l'enfant est inscrit à un cycle d'activités, son départ est autorisé en continu à partir de 17h30.

APRÈS LA CLASSE ÉLÉMENTAIRE

→ de 16h15 à 16H45 Un temps de goûter et de récréation

est proposé aux enfants inscrits et ayant réservé leur accueil à l'une des activités proposées, adaptées aux besoins de chacun :



NOUVEAU

LES ATELIERS « ÉTUDES SURVEILLÉES » OU « ÉTUDES ACCOMPAGNÉES »



GRATUIT *

→ de 16h45 à 17h45 lundi, mardi, jeudi, vendredi

Les études permettent un travail de l'enfant en autonomie ou un accompagnement plus poussé. L'enfant est orienté vers le dispositif le plus adapté à ses besoins, en fonction des préconisations de l'équipe pédagogique. **Des enseignants ainsi que des animateurs diplômés encadrent ce temps d'étude.**

..... OU



NOUVEAU

LES ATELIERS « POUR M'ÉPANOUIR »



GRATUIT *

→ de 16h45 à 17h45 lundi, mardi, jeudi, vendredi

Les enfants participent à des activités ludo-éducatives sur le savoir-être, la compréhension par l'intermédiaire du jeu, l'éveil culturel et l'initiation sportive, le vivre-ensemble... Ce temps est encadré par des intervenants municipaux ou des prestataires (associations partenaires, éducateurs sportifs, artistes...).

* 1 euro symbolique par an seulement

..... OU

 **NOUVEAU**

LA PAUSE « EN ATTENDANT MON ACTIVITÉ »



GRATUIT*

➔ de 16h45 à 17h15 lundi, mardi, jeudi, vendredi

Il s'agit d'un temps récréatif ouvert aux enfants inscrits à une activité extérieure à l'école (club de sport, conservatoire...). Ils sont pris en charge par les animateurs en attendant leur activité.

Un justificatif d'inscription à l'activité extérieure doit être fourni.

L'ACCUEIL DU SOIR

➔ de 17h45 à 18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi

Il s'agit d'un temps récréatif qui conclut la journée des enfants d'âge élémentaire.

 **NOUVEAU**

Pour plus de confort et de simplicité, **les parents peuvent récupérer leurs enfants en continu à partir de 17h45**, et non plus comme auparavant sur une plage horaire limitée à 15 minutes.

* 1 euro symbolique par an seulement

LE MERCREDI

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE

L'ACCUEIL DU MATIN

→ de 7h30 à 8h20 comme les autres jours de la semaine

 **NOUVEAU**

LES ATELIERS LUDO-ÉDUCATIFS DU MERCREDI MATIN



GRATUIT *

→ de 8h30 à 11h30

La Ville propose des **cycles d'ateliers ludo-éducatifs pour apprendre autrement**, s'ouvrir sur le monde, s'initier au codage informatique, aux échecs, à la musique ou au théâtre...

Ils sont organisés dans les espaces périscolaires et scolaires au sein des écoles ou à proximité, dans les centres de loisirs, les équipements sportifs et culturels municipaux.

Ils sont encadrés par des animateurs, des professeurs, des prestataires ou des associations partenaires de la Ville.

À NOTER

Pour faire face aux conséquences du confinement lié à la crise du COVID-19, **des séances de remise à niveau scolaire** sont proposées aux élèves les plus en difficulté, les mercredis matins à partir de la rentrée et au moins jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter le service des activités périscolaires et de loisirs (coordonnées en dernière page).

* 1 euro symbolique par an seulement

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE L'APRÈS-MIDI

→ de 11h30 à 18h30 avec repas

→ de 13h15 à 18h30 sans repas

Ce temps permet aux enfants de se ressourcer et de partager des activités récréatives et ludo-éducatives.

Les départs sont autorisés en continu à partir de 16h45.

VACANCES SCOLAIRES

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE

L'ACCUEIL DE LOISIRS

→ de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Les enfants sont accueillis pour des activités ludo-éducatives et récréatives encadrées par des animateurs dans les centres de loisirs de la Ville.

Les départs sont autorisés en continu à partir de 16h45, sauf en cas de sortie organisée par le centre.

 **NOUVEAU**

Les tarifs baissent pour les familles des classes moyennes (plus d'informations en page 14).

INSCRIPTION, RÉSERVATION ET PAIEMENT

Un portail famille numérique est mis à la disposition des usagers pour effectuer toutes les démarches de réservation, d'annulation et de paiement :

➔ trappes.portail-familles.com

LE DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION DE L'ENFANT

Un dossier doit être renseigné une fois par année scolaire et transmis à la Ville au format papier ou numérique. Ce dossier comprend :

- la fiche d'inscription
- la fiche de renseignement
- la copie des vaccins obligatoires

Cette démarche est obligatoire pour que l'enfant puisse être accueilli sur les activités, qu'elles soient payantes ou gratuites.

RÉSERVATION OU ANNULATION DES ACTIVITÉS

La réservation des activités peut être réalisée au choix à l'année, au mois, à la semaine ou pour des jours particuliers. Elle peut être effectuée via le portail famille, par courriel, par courrier ou en mairie.

 NOUVEAU

Réservation / annulation à J-2 en période scolaire

A partir de la rentrée 2020, les réservations et les annulations sont possibles jusqu'à deux jours ouvrés avant la date retenue.

Date limites de réservation :

Pour une activité prévue le :	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
je réserve ou j'annule au plus tard le :	jeudi précédent à 8h	vendredi précédent à 8h	lundi précédent à 8h	mardi précédent à 8h	mercredi précédent à 8h

Réservations pour les périodes de vacances scolaires

La réservation en accueil de loisirs doit être effectuée plusieurs semaines en amont. Les dates limites d'inscription sont communiquées en cours d'année. Il est possible de réserver un accueil à la demi-journée avec ou sans repas pendant les petites vacances scolaires. Pendant les grandes vacances, les réservations ne sont possibles qu'en journée complète.

Réservations hors délais



NOUVEAU

Les familles n'ayant pu réserver l'activité de leur enfant dans les temps (à J-2) ne seront plus automatiquement pénalisées financièrement. Une tolérance sera possible jusqu'à deux fois par an sans justificatif.

LA FACTURATION ET LE PAIEMENT



NOUVEAU

Dorénavant le paiement s'effectue chaque mois, **après** la participation aux activités.

Exemple : calendrier de facturation pour les prestations utilisées au mois de janvier

mise en ligne de la facture	envoi de la facture	délai pour effectuer le paiement	relance en cas de retard de paiement	facture confiée au trésor public
6 février	10 février	entre le 6 février et le dernier jour de février	1 ^{er} mars	15 mars

Cas particulier : en cas d'absence **justifiée**, le jour concerné ne vous sera pas facturé.

NOUVEAU

- Le délai de transmission d'un justificatif d'absence est étendu à 5 jours, au lieu de 2 auparavant.
- Si un enfant bénéficie d'une activité ou d'un repas sans réservation préalable, la facture est majorée de 25% au lieu de 100% auparavant.
- En cas d'impayé prolongé, la facture est transmise au Trésor public avec une majoration de 25%, au lieu de 100% auparavant.

TARIF DES PRESTATIONS

NOUVEAU

Avec un forfait annuel symbolique d'1 euro, votre enfant peut accéder :

- Aux ateliers ludo-éducatifs du mercredi matin pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.
- À l'étude et aux ateliers périscolaires pour les élémentaires, de 16h15 à 17h45 les jours d'école.

Les accueils relevant d'une tarification en fonction du quotient familial :

Chaque famille se voit appliquer un tarif qui lui est propre et adapté à sa situation. Il est calculé à partir du quotient familial qui dépend des revenus et du nombre d'enfants. Il est valable pour toute l'année civile. **Les modes de calcul des tarifs sont détaillés dans le règlement des activités périscolaires et de loisirs. Un simulateur est à votre disposition sur le site de la Ville pour estimer vos tarifs.**

NOUVEAU

Les tarifs maximums baissent pour préserver le pouvoir d'achat des classes moyennes. Quelques exemples :

Cantine : 4 € maximum au lieu de 6,05 € auparavant

Journée en centre de loisirs : 10 € maximum au lieu de 18,50 € auparavant

Une dégressivité est appliquée pour les fratries utilisant le même service :

-10% pour le deuxième enfant, -15% à partir du troisième enfant.

EXEMPLE DE BAISSÉ DE TARIF

Pour un couple de salariés percevant chacun 1650 euros par mois, avec un enfant qui mange tous les jours à la cantine et inscrit à la journée le mercredi, **la facture baisse d'environ 70 euros par mois.**

QUESTIONS DE SANTÉ

Le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

En de problème de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé doit être établi en complément du protocole scolaire. Il doit être renouvelé à chaque rentrée scolaire. Le PAI devra obligatoirement être signé par un médecin spécialiste (dossier à retirer à la direction des accueils périscolaires et de loisirs).

Les allergies alimentaires

Les enfants concernés peuvent être accueillis sur le temps de la pause méridienne. Si le PAI indique qu'ils apportent un panier repas, le tarif de la pause méridienne sera réduit de moitié par rapport à une inscription avec repas fourni par la Ville. Une réduction de 20% sera appliquée sur les tarifs des autres prestations incluant un repas.

Situation de santé particulière

La Ville se fixe l'objectif d'accueillir tous les enfants sans discrimination, quelle que soit leur situation de santé ou de handicap. La Ville et les parents définissent ensemble un Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) qui précise les modalités d'accueil de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins et à ses attentes.

VOS CONTACTS



Site de la mairie

trappes.fr



Portail famille

trappes.portail-familles.com



Hôtel de Ville

1, place de la République
CS 90544 - 78197 TRAPPES Cedex
01 30 69 17 00



Régie centrale

regie.centrale@mairie-trappes.fr
Tél 01 30 69 17 85 / 01 30 69 16 67



Direction des accueils périscolaires et de loisirs

secretariat.periscolaire@mairie-trappes.fr
01 30 69 16 40



Facebook

SiteofficielTrappes



Twitter

@villedetrappes